



# Entente Européenne d'Aviculture et de Cuniculture

## Section Volaille

### Rapport de la Commission du standard sur les nouveautés en élevage à Nitra 2025

#### Oie de Lituanie, blanche



Le standard demande une oie assez large, de taille moyenne, un peu redressée, avec un double fanon. Le cou doit être de bonne longueur moyenne, assez mince et légèrement arqué au niveau de la nuque. La tête doit être bombée, mais sans bavette. Le bec est voulu de couleur orange rougeâtre et les tarsi doivent aussi être rouge orangé. Donc assez ressemblante à l'Oie pondreuse allemande en type et taille, mais avec un cou plus long et plus fin. Il faut constater initialement que la collection présentée était dans une condition d'exposition peu satisfaisante. Un sujet était même tellement en mue qu'il a dû être disqualifié. Les autres présentaient tous une mauvaise structure des rémiges, croisaient exagérément les ailes et étaient partiellement fort

étroits de corps. De plus, le fanon recherché n'était qu'à peine visible chez la moitié des sujets. En tenue et en forme de tête, la majorité étaient plaisants. Chez quelques sujets, la gorge pourrait être encore plus propre. Un seul sujet a pu être placé dans le tb, et tous les autres étaient en dessous.

#### Décision CES-V

Comme l'ensemble de la collection avec une si mauvaise structure du plumage et des rémiges et que le fanon était quasi absent, la conclusion est très claire : non réussi ! Cette race doit être présentée une nouvelle fois lors d'une prochaine exposition européenne.



## Oie roumaine autosexable



La présentation suivante est une oie compacte, de taille moyenne, issue de Roumanie, dont la particularité est son autosexabilité. Le corps est porté presque à l'horizontale et l'abdomen est sans fanon, avec toutefois une tolérance pour un petit fanon ventral bien droit chez les sujets adultes. Les extrémités des ailes se croisent légèrement sur le croupion et sont bien serrées. De plus le cou doit être puissant et légèrement arqué. Le dessus de la tête est légèrement arrondi et un soupçon de front est recherché. En outre, elle est admise avec ou sans huppe. Le jars est toujours blanc, mais les jeunes jars sont tolérés avec un peu de gris sur le haut des cuisses. L'oie quant à elle est tachetée, le tacheté se limite à un dessin du cœur, qui ne doit pas trop s'étendre sur les ailes. Le plumage des cuisses et la queue sont à dominante grise. Fait intéressant, la

tête est toutefois blanche. Les sujets à dessin étaient relativement uniformes sur le plan du type. En couleur, il y a encore un potentiel d'amélioration. Chez deux oies, les rémiges secondaires auraient pu être encore plus pures, elles présentaient quelques plumes avec un reflet beige. De plus, chez une jeune oie, le cœur n'était pas tout-à-fait régulier. Un jars présentait un double fanon, de sorte qu'il a dû être descendu à S et une jeune oie présentait malheureusement un léger fanon d'un côté. Les six sujets restants étaient relativement uniformes et se trouvaient tous dans le tb.

### Décision de la CES-V :

De manière générale, c'était une collection très homogène qui représentait une unité sur le plan de la forme. Il est évident qu'il faut travailler le dessin et viser un dessin du cœur plus régulier et une couleur des rémiges primaires et secondaires plus pure. Comme on pouvait reconnaître nettement qu'il s'agit d'une race dont les caractéristiques sont fixées, il a été décidé d'admettre cette race dans la liste des races et variétés de coloris reconnues.



### Canard de l'Ancienne Pologne, sauvage

Cette race de canard de Pologne était présentée pour la première fois et doit exister depuis plus de cent ans en Pologne. Le descriptif du standard demande un canard commun de taille moyenne, semblable au Colvert sauvage. Il doit présenter une forme rectangulaire et le corps ne doit être que légèrement relevé. L'abdomen doit être plein et les ailes bien plaquées, sans se croiser. La tête doit présenter un front légèrement bombé et une dépression du bec. Comme caractéristique raciale, on recherche un léger emplumage du côté externe des tarsi, qui présentent une espèce de barres. Plusieurs sujets n'avaient pas terminé leur mue et présentaient, notamment sur les flancs et le dos, bon nombre



d'anciennes plumes. En coloris, on pouvait les classer en majorité dans la couleur sauvage, mais plus ou moins bien exprimée. Des problèmes se posaient avec la couleur du bec des mâles, qui devrait être vert olive et tendait fortement vers l'orange. Le plus grand problème est toutefois le type, qui allait d'un corps relativement court à un corps allongé, voire avec un abdomen de ponte très profond, en un mot tout ce

qu'on trouve chez les canards mi-lourds. Le jugement se situait entre 90 et 92, un seul sujet a obtenu 93 points. Les causes de ces notes basses étaient des différences de type, de coloris et de dessin, ainsi qu'un plumage fortement non terminé.



#### Décision de la CES-V :

Sur la base des types différents et des défauts de coloris, la race ne satisfait de loin pas aux exigences du standard. Les sujets ne présentaient pas assez de différences marquantes par rapport à des races existantes. Comme les différences de forme dans la collection étaient plus importantes que les différences par rapport à des races existantes, la CES-V a décidé de ne plus accepter à l'avenir les Canards de l'Ancienne Pologne en procédure d'admission. Ils ne pourront donc plus être présentés lors d'une prochaine Exposition européenne et n'ont aucune chance d'être acceptés dans la liste des races et variétés de coloris reconnues.



#### Struma, fauve tacheté blanc

En fait, je me réjouissais de les voir. Elles étaient déjà présentes en 2015 à Metz, mais avaient à l'époque des problèmes avec de nombreux défauts de disqualification, de sorte qu'elles devaient être représentées. Mais ce fut une gigantesque déception à tous les niveaux. Les Struma sont une race bulgare, à tarse emplumés, avec une barbe et une huppe. Elles présentent une tenue horizontale, une forme cylindrique profonde et une queue relevée, relativement large à sa base et des faucilles de longueur moyenne. La crête simple est un peu pressée sur l'avant et le lobe souvent replié sur le côté. La poule présente une très petite crête presque enfouie dans la huppe. En forme, elles étaient un peu

meilleures, mais la forme cylindrique profonde manquait la plupart du temps, elles étaient courtes et leur poitrine était peu profonde. En couleur, il fallait beaucoup d'imagination pour les classer dans la variété fauve tacheté blanc. Le plumage du manteau était presque blanc, le tacheté absent et le camail blanc frappaient au premier coup d'œil. Mais ce n'était pas le plus grave. Les poules avaient dans l'ensemble une grande huppe lâche, ne laissant en aucune manière une liberté de vision. Cela ne correspond pas du tout à la liberté de vision liée au bien-être animal et doit être rejeté avec véhémence. Pour cette raison, les quatre poules ont été disqualifiées du jugement. Nous sommes obligés de punir sévèrement de tels excès et de les disqualifier de manière conséquente du jugement. De plus, les coqs avaient en partie une barbe rare et une mauvaise position des rémiges. Chez les poules, il y avait encore des formes de crête incorrectes et des phalanges absentes. Une propagande extrêmement négative. Je ne comprends pas pourquoi elles n'avaient pas été préjugées, cela aurait permis d'éviter cette débâcle. 1 x 91, 1 x 90 et quatre disqualifications !

#### **Décision de la CES-V :**

On aurait pu économiser toute la finance d'inscription ! Dommage pour la dépense. Le but a été clairement raté, mais vraiment raté ! L'absence de liberté de vision ne doit pas être un sujet que dans l'espace germanophone, mais cela s'applique à toute l'Europe ! Tant que les Struma ne présentent pas la liberté de vision exigée et que les défauts de disqualification ne seront pas éliminés, elles n'ont aucune chance d'être admises. La race doit être présentée une fois encore lors d'une prochaine Exposition européenne.



#### **Naine polonaise, saumon doré**

Depuis 2012, elles se trouvent en procédure d'admission. Au début, elles avaient des problèmes avec la couleur des tarsi et surtout avec de nombreux doubles créillons, et les sujets étaient tous différents en forme. Les coqs présentaient la plupart du temps une tenue de queue relevée, avec un dos court et les poules, au contraire, un dos long et une transition plutôt plate. Aujourd'hui on peut constater qu'elles se sont nettement améliorées. En forme, elles sont devenues bien plus uniformes et les défauts de disqualification avaient disparu, Les poules présentaient un dos nettement plus court et une queue portée plus haut, de plus, le crayonné était devenu plus fin. Les écarts par rapport au standard se situent dans la zone

des souhaits.

**Décision de la CES-V :**

Les Naines polonaises ne présentent aucuns écarts importants par rapport au descriptif du standard et se présentaient comme une collection harmonieuse. Il y a encore de petits souhaits dans la position des faucilles des coqs et au niveau de crayonné chez les poules, mais dans l'ensemble la présentation était très uniforme. La CES-V va inscrire la Naine polonaise sur la liste des races et variétés reconnues



**Décidé à Pohlheim , le 28 mars 2026**

**CES-V**

**Président:**

Urs Lochmann